

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MARMINIAC

Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le **26 janvier à 20h00**, le Conseil municipal de la commune de **Marminiac**, dûment convoqué le **19 janvier 2026**, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Rachel FRENCH, Maire**.

Présents

CESSAC Caroline
FRENCH Rachel
GALIACY Benoît
GARRIGOU-MARES Sarah
GOMEZ MONBRUN Patricia
PEYRIE Sabine

Absents

LESSENNE Léopold
FLORENTY Vincent

Absente excusée

DESTAL Céline
DIAZ Julie
FLORENTY Kévin

1. Nomination du secrétaire de séance

Délibération n° 2026-01-26/01

Conformément à l'article **L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil municipal :

► **NOMME** : Garrigou-Mares Sarah en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2025

Délibération n° 2026-01-26/02

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'approuver le procès-verbal de la séance du **3 décembre 2025**.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil municipal :

► **APPROUVE sans observation** le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025.

3. Modification du plan de financement – Projet de rénovation du local associatif et logement centre-bourg

Délibération n° 2026-01-26/03

Madame le Maire présente les modifications apportées au projet ainsi que le nouveau plan de financement relatif à l'aménagement d'un ERP et d'un logement au centre-bourg.

Le plan de financement actualisé fait apparaître :

- **Montant total des travaux :**
 - Sans options : **164 473,76 € HT**
 - Avec options : **170 070,81 € HT**
- **Recettes prévisionnelles :** 114 212,00 € HT
- **Autofinancement communal :**
 - 50 261,76 € (31 %) sans options
 - 55 858,81 € (33 %) avec options

Avis positif pour les options sauf pour les cimaises en bois

Coût total des options : **5 597,05 € HT (- 731,40E)**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** la modification du plan de financement,
 - **CHARGE** Madame le Maire de sa mise en œuvre,
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.
-

4. Éclairage public – Route de la Barrière

Délibération n° 2026-01-26/04

Madame le Maire expose la nécessité d'implanter un ouvrage d'éclairage public sur la façade d'un bâtiment cadastré section **F n° 514**, le propriétaire ayant refusé l'autorisation d'ancrage.

Conformément au **Code de la voirie routière**, une servitude d’ancrage et d’appui peut être instituée après enquête publique.

Après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

Article 1 – D’autoriser Madame le Maire à engager une procédure d’enquête publique en vue de créer une servitude d’ancrage et d’appui.

Article 2 – D’approuver le principe d’implantation de l’ouvrage d’éclairage public.

Article 3 – D’autoriser Madame le Maire à constituer le dossier et signer tout document utile.

Article 4 – De transmettre la délibération au Préfet du Lot et de la notifier au propriétaire concerné.

5. Instruction des autorisations d’urbanisme par le cabinet UrbaDoc

Délibération n° 2026-01-26/05

Dans le cadre de l’entrée en vigueur du **PLUi** (exécutoire le **29 janvier 2026**), la commune souhaite confier l’instruction des autorisations d’urbanisme au cabinet **UrbaDoc** (Toulouse).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

1. De confier l’instruction des autorisations d’urbanisme au cabinet UrbaDoc.
2. De préciser que Madame le Maire conserve la compétence de signature.
3. D’autoriser la signature de la convention et de ses avenants.
4. De fixer l’application aux dossiers déposés à compter de la signature.
5. De transmettre la délibération au Préfet.

6. Avis sur l’adhésion de la commune de Soucirac au SIFA

Délibération n° 2026-01-26/06

Suite à la demande d’adhésion de la commune de **Soucirac** au **Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale (SIFA)** :

Après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, le Conseil municipal :

► **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à cette adhésion.

7. Résiliation amiable du bail commercial (YATES / CORBISHLEY)

Délibération n° 2026-01-26/07

Le Conseil municipal approuve la résiliation amiable du bail commercial conclu le 27 mars 2024 concernant les locaux situés **10 Place des Chênes Verts**, avec effet au **31 janvier 2026**, sous réserve :

- Remise des clés
- Remise en état des locaux
- Paiement des loyers et charges dus : **4 613,00 €**

Les frais d'acte notarié seront partagés.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la résiliation,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces afférentes,
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Maire
Rachel FRENCH

Le secrétaire de séance

Sarah Garrigou